



**FACEBOOK** Les p'tits loups – SANTELLI Anthony  
Rt. De la Plaine – Sarraginellu, 20 243 Prunelli di Fiumorbu  
Tel : 06-12-12-21-48 Mail : [piaffe2@hotmail.fr](mailto:piaffe2@hotmail.fr)  
SIRET : 802 231 217

## CONTRAT DE LOCATION LES P'TITES LOUPS

Je soussigné(e) ..... Tel : .....

Adresse : .....

Mail : ..... Face book : .....

Certifie prendre en location ..... structure(s) gonflable(s) : .....

le ..... de ..... à ..... H

Retour le ..... à ..... H ( *champ rempli par les p'tits loups* )

Lieu d'installation : ..... Thème de l'événement : .....

Anniversaire enfants date de naissance : .....

### Cochez case obligatoire :

Assurance à responsabilité civile :  ( **attention c est votre assurance civil qui prend en charge si aucun personnel sur place de la société les p'tits loups** )

Montant de la location structure : .....€

Frais de livraison – installation : .....€

Mascottes : .....€

Matériels divers (maquillages , piniata ...etc.....) : .....€

Personne de surveillance et sécurité : .....€

TVA non applicable, art. 293 B du CGI

**TOTAL NET** : .....€

### Lors de ce contrat, je m'engage :

- à respecter les conditions générales de location et les consignes de surveillance notées dans le document joint
- à payer, en cas de dommage, le montant total des frais engagés pour les réparations du matériel ou de son nettoyage.
- à prendre sous ma responsabilité tous les enfants utilisant les structures gonflables et avoir souscrit pour cela une assurance « responsabilité civile » spécifique.
- Nous ne prenons pas de chèque de caution si une de nos personnes est sur place pour la sécurité des enfants.

La location prendra effet dès réception de ce contrat correctement rempli et signé, accompagné des conditions générales de location également signées et d'un chèque de réservation de 50% du montant total net soit .....€

**ARRHE** : ..... ( *50% de la location pour réservation non remboursable* )

Chèque de Caution d'un montant de .....€ fait le ...../...../..... à .....

N° : ..... Bq : .....

Rendu le ...../...../..... à M ..... Signature : .....

Avec une pièce d'identité obligatoire ! ( *caution si location seul* )

Fait à ..... le ...../...../.....

- **Nom, Prénom**
- **Cachet de l'établissement**
- **Mention « lu et approuvé » et Signature**



## les p'tits loups

### CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

- ❖ L'**emplacement** réservé à l'installation des structures gonflables doit être totalement propre, plat, aux dimensions largement supérieures à celles des structures gonflables à installer et **totalement dégagé** de tout élément ou obstacle qui pourrait être dangereux pour les enfants ou agressif pour le matériel ( mur, bordure, balustrade, fossé, souche, ferrailles pointant du sol,...)
- ❖ Dans ce contrat la livraison allée et retour, l'installation et nettoyage sera assuré par l'entreprise Les p'tits loups – l'emplacement doit être **accessible** avec une voiture ou un diable.
- ❖ Les structures gonflables seront installées sur les moquettes fournies
- ❖ Le locataire doit **mettre à disposition un branchement électrique sécurisé** de 220volts, 16 ampères avec terre, aux normes de l'accueil au public en vigueur et à moins de 50 mètres des structures. Il prend à sa charge les frais de fourniture électrique.
- ❖ Les fils électriques seront totalement déroulés et sécurisés ainsi que tous les branchements électriques.
- ❖ Ne jamais brancher la soufflerie avant qu'elle ne soit adaptée et fixée à la buse de gonflage de la structure gonflable correspondante
- ❖ Le locataire s'engage à faire en sorte que l'utilisation des structures gonflables respecte l'usage pour lequel elles sont destinées et qu'elle puisse s'effectuer dans la sécurité et la sérénité pour tous
- ❖ Le locataire est le seul responsable en cas d'accident corporel ou de détérioration du matériel loué à partir du moment où celui-ci lui est confié, y comprise pour un contrat de location « avec gestionnaire ». Il s'engage à souscrire pour cela une assurance responsabilité civile spécifique.
- ❖ Le locataire s'engage à ne jamais abandonner le matériel sans la surveillance d'un adulte responsable.
- ❖ Le locataire doit prévoir le dispositif afin d'interdire l'accès à la soufflerie et aux branchements électriques
- ❖ Votre réservation n'est validée qu'à réception de votre contrat de location totalement et correctement rempli, daté et signé avec la mention « lu et approuvé », accompagner des « conditions générales de location » également daté et signé, d'un chèque de réservation de 50% du montant total du contrat et de caution d'un montant de 1000€ à 3000€ selon la structure.
- ❖ Le contrat accompagné des documents cités ci-dessus, doit être en notre possession au minimum 15 jours avant le jour de la location
- ❖ Un contrat de location mal rempli ou incomplet sera considéré comme nul et peut entraîner l'annulation de la location ou le refus de livraison des structures.
- ❖ Le chèque de caution vous sera rendu qu'après vérification du matériel rendu.
- ❖ Tout dommages ou matériel manquant sera facturé au barème neuf en vigueur et réglé avant la restitution du chèque de caution. En cas de non règlement de ces frais supplémentaires dans un délai de 15 jours, le chèque de caution sera amputé du montant total de ces frais supplémentaires.
- ❖ A partir de la signature de contrat, le locataire s'engage à nous régler le montant total de la location, même en cas d'annulation, sauf en cas de problème médical ou en cas de pluie (avertir 24h avant). Pour tout annulation pour raison de pluie, sans respect du délai de 24h pré cité, pour nous avertir, le contrat sera dû à 50% si l'installation n'a pas débuté, et en totalité dès lors que l'installation de la structure a débuté ou que la structure a été mouillée.
- ❖ Pendant la location on aura libre accès au matériel et se réserve le droit d'intervenir si les consignes d'installation et/ou de surveillance ne sont pas respectées, et d'en exiger l'application immédiate ou l'arrêt de l'utilisation des structures gonflables.
- ❖ Dans tous les cas, LES P'TITS LOUPS reste propriétaire du matériel et ce dernier est insaisissable.
- ❖ En cas d'indisponibilité du matériel loué, les chèques de réservation et de caution reçus seront restitués, mais le locataire ne pourra prétendre à aucun dédommagement financier.



## les p'tits loups

- ❖ Le locataire s'engage à respecter les consignes de sécurité listées ci-dessous durant toute la durée du contrat :
  - ✓ Utilisation exclusivement enfantine (2 – 12 ans )
  - ✓ Il est interdit de pénétrer dans la structure gonflable avec les chaussures, les lunettes, nourriture ou avec tout autre objet contondant ou dangereux ( briquet, bâton, ...) ou quoique ce soit dans la bouche (chewing gum, bonbon, ...)
  - ✓ Il est interdit de sauter dans une structure gonflable à partir d'un point extérieur à celle-ci ( fenêtre, mur,....)
  - ✓ Il est interdit de grimper ou de s'asseoir sur les murs des structures.
  - ✓ Il est interdit de faire des tas, de se coucher les uns sur les autres
  - ✓ Il est interdit de pousser, bousculer, ou plaquer les autres enfants, ou d'être brutal
  - ✓ Il est interdit de rester couché au milieu de la structure sans bouger
  - ✓ Il est interdit de faire des sauts périlleux
  - ✓ Il est interdit de manger et boire dans les structures gonflables
  - ✓ Il est interdit d'utiliser des confettis ou des serpentins dans les structures gonflables.
  - ✓ Le nombre d'enfants par structure doit être surveillé et respecté
  - ✓ Les enfants doivent sortir immédiatement des structures gonflables, avec l'aide des adultes si nécessaire, si pour une raison quelconque celles-ci se dégonflent ou se ramollissent, ou en cas de pluie et/ou de grand vent.
  - ✓ Les enfants doivent avoir des chaussettes pour rentrée dans les structures.
  - ✓ Il est obligatoire de dégonfler les structures gonflables en cas de pluie ou de grand vent et de les bâcher complètement.
  - ✓ Il est interdit de faire du feu et d'approcher un objet en feu à proximité d'une structure gonflable ( barbecue, cigarette, pétard,...)
  - ✓ Les structures gonflables doivent être pliées et rangées avant tout tir de feux d'artifices.

**Le bouncer pieuvre :** dimension 4/4.5/4,8h et 120kg. Structure pour 15 enfants de 3 – 11 ans, surveillance d'un adulte obligatoire

**Le château toboggan :** dimension 4/4.5/3,5h et 150kg. Structure pour 15 enfants de 3 – 11 ans, interdite aux enfants de moins de 2 ans sauf avec l'accord et sous la surveillance exclusive de leurs parents. Espace de trampoline avec un accès pour le toboggan.

( **enfant de moins de trois ans garde obligatoire des parents** )

Fait à .....le ...../...../.....

- **Nom et Prénom**
- **Cachet de l'établissement**
- **Mention « lu et approuvé »**
- **Signature**